



Politique de gestion des controverses

- IVO Capital Partners -

Table des matières

I. Contexte	1
II. Définition des controverses	1
III. Processus d'identification et d'évaluation.....	1
IV. Processus d'intégration des controverses dans notre gestion	1
V. Engagement et suivi des controverses	2

I. Contexte

IVO Capital Partners s'engage à adopter une approche responsable et éthique dans ses activités de gestion d'actifs. Dans le cadre de cette démarche, nous reconnaissons l'importance de prendre en compte les controverses liées aux émetteurs dans lesquels nous investissons. La présente politique vise à définir notre approche pour évaluer et gérer les controverses afin de minimiser les risques pour la performance de nos portefeuilles et promouvoir des pratiques durables.

II. Définition des controverses

Une controverse est définie comme une situation où un émetteur est impliqué dans des activités ou des comportements qui peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement, la société ou les droits de l'homme. Cela peut notamment inclure des problématiques telles que la pollution, les violations des droits de l'homme, la corruption ou les pratiques commerciales déloyales.

II. Processus d'identification et d'évaluation

IVO Capital Partners s'engage à effectuer une évaluation approfondie des controverses potentielles liées aux entreprises que nous détenons en portefeuille.

Au-delà de la surveillance quotidienne des entreprises réalisée par les analystes (rencontres, suivi de l'actualité, notes de nos contreparties de marché), nous recueillons des informations provenant de notre fournisseur de données **Sustainalytics** :

- Sustainalytics effectue une veille quotidienne de plus de 83 000 sources médiatiques couvrant des domaines allant des actualités financières et politiques aux actualités commerciales.
- Des filtres ESG sont appliqués pour trier les actualités et les restreindre aux informations pertinentes.

Sustainalytics évalue l'implication des entreprises dans des incidents ayant des implications négatives sur l'environnement, le social et la gouvernance (ESG) : ces incidents sont classés en 40 indicateurs d'événements qui abordent les questions ESG. Ces controverses sont ensuite qualifiées selon leur gravité sur une échelle allant de **0 (absence de controverse) à 5 (controverse très sévère)**.

Les controverses d'une entreprise étant la résultante d'une mauvaise gestion de ses problématiques ESG, elles constituent donc un risque pour l'investissement. De plus, à travers notre fonds labellisé ISR, certaines controverses peuvent ne pas être compatibles avec les objectifs ESG recherchés par le fonds.

Ainsi, IVO Capital Partners intègre dans son système de notation interne les notations de Sustainalytics avec notamment une analyse renforcée pour les controverses de **niveau 4 et 5**.

Nous retrouvons ces notations dans notre outil OMS/PMS afin d'assurer un suivi quotidien de l'évolution des valorisations. Une analyse mensuelle dans notre rapport ESG recense également les différents niveaux de controverse présents dans le portefeuille.

IV – Processus d'intégration des controverses dans notre gestion

Les controverses sont directement intégrées dans le modèle de notation ESG utilisé par IVO Capital Partners. Ce modèle repose en partie sur les données de Sustainalytics relatives à la gestion des risques ESG. Si une controverse affecte un enjeu ESG matériel, la notation attribuée à l'émetteur est automatiquement dégradée. Les analystes ESG complètent cette notation de Sustainalytics par une analyse interne afin, notamment, de prendre en compte la gravité de la controverse. Cette analyse interne s'appuie sur un système de **drapeaux** :

- **Green flag** – L'analyste estime que les risques ESG matériels à l'entreprise ne sont pas susceptibles d'impacter la performance financière de l'émetteur et le rendement de ses obligations.
 - ✓ A, B, C ou D – Ces sociétés peuvent faire l'objet d'un investissement.

- Orange flag** – L’analyste identifie au moins une problématique ESG matérielle susceptible d’impacter négativement le rendement des obligations de l’émetteur.
 - ✓ A ou B – Ces sociétés peuvent faire l’objet d’un investissement si elles justifient d’un écart de taux de rendement au moins supérieur de 15 % à l’écart de taux moyen à même notation.
 - ✓ C ou D – Ces sociétés peuvent faire l’objet d’un investissement si elles justifient d’un écart de taux de rendement au moins supérieur de 30 % à l’écart de taux moyen à même notation.
- Red flag** – L’analyste estime que le risque financier lié à la gestion des problématiques ESG est très élevé et qu’il est susceptible d’entraver la capacité de remboursement de l’émetteur à court terme.
 - ✓ A, B, C ou D – Ces sociétés peuvent faire l’objet d’un investissement si elles justifient d’un écart de taux de rendement au moins supérieur de 30 % à l’écart de taux moyen à même notation.
- Black flag** – L’analyste juge qu’un investissement représenterait un risque de baisse de rendement ou de défaut de paiement lié au risque ESG trop important pour IVO Capital Partners.
 - ✓ A, B, C ou D – Ces sociétés sont exclues de notre univers d’investissement, quel que soit leur classement.

Sustainalytics Score Analyst view	A	B	C	D
	0 – 32	32 – 50	50 – 60	60+
Green flag	Société pouvant faire l’objet d’un investissement			
Orange flag	Investissement si spread supérieur au spread CEMBI moyen à notation similaire + 15%		Investissement si spread supérieur au spread CEMBI moyen à notation similaire + 30%	
Red flag	Investissement si spread supérieur au spread CEMBI moyen à notation similaire + 30%			
Black flag	Sociétés exclues de notre univers d’investissement quel que soit leur classement			

Cette analyse ESG est discutée lors des comités de gestion avec les gérants afin de statuer sur une éventuelle vente du titre. Elle peut conduire à un désinvestissement au bout de trois mois si l’écart de rendement est jugé insuffisant au regard du risque ESG encouru, ce qui inclut notamment les controverses.

IV- Engagement et suivi des controverses

En tant que détenteurs d’obligations, notre capacité d’influence et notre marge de dialogue avec les entreprises sont limitées. Toutefois, dans la mesure du possible, nous engageons un dialogue avec l’émetteur afin de faire valoir les problématiques ESG identifiées.

IVO Capital Partners suit régulièrement l’évolution des controverses sévères (niveaux 4 et 5) ainsi que les engagements pris par les entreprises, afin de s’assurer de la mise en place de politiques appropriées et de leur progression.

Nous n’entretenons aucun conflit d’intérêts avec les entreprises financées et agissons en toute indépendance.